

Article 31 du Règlement

Le gouvernement a promis à maintes et maintes reprises d'instaurer un programme spécial pour promouvoir l'utilisation de l'alcool éthylique comme antidétonant dans l'essence.

Il nous a fallu plus de six ans pour faire interdire le plomb et même si le gouvernement s'était supposé engagé à promouvoir l'utilisation de l'éthanol et à protéger l'environnement, il a permis l'emploi, au Canada, du MMT, une substance neurotoxique insidieuse, pour remplacer le plomb dans l'essence.

Je sais que plusieurs personnes ont de très graves problèmes neurologiques qui pourraient y être rattachés. Il s'agit de personnes qui travaillaient dans des garages, chez des concessionnaires automobiles, dans des ateliers de réparation de silencieux, dans des postes d'essence, et même un enseignant de mécanique automobile dans une école secondaire de Saskatchewan. Deux d'entre elles ont même porté leurs problèmes à l'attention du public. Certains de nos scientifiques canadiens nous mettent en garde contre ces effets sur la santé depuis plusieurs années.

J'ai entre les mains des documents qui ont été publiés en 1990 par des écoles de médecine et des universités, ainsi que d'autres institutions, et qui signalent en détail les conséquences désastreuses qu'aurait sur les Canadiens l'utilisation prolongée de cette neurotoxine.

Cette substance insidieuse s'accumule dans le corps et ses effets ne se manifestent souvent qu'après plusieurs années d'exposition. Étant donné que nos enfants. . .

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre le député. La parole est maintenant au député de Delta.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, je profite de l'occasion pour rappeler aux députés et à tous les Canadiens qu'avril est le mois du cancer.

Au Canada, on estime que plus de 100 000 nouveaux cas de cancer seront diagnostiqués cette année et qu'environ 50 000 cancéreux mourront de cette maladie.

Le gouvernement prend des mesures pour remédier à la situation. En collaboration avec les provinces et la Société canadienne du cancer, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social travaille à l'amélioration des programmes de dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus. Le ministère participe aussi au financement du groupe de travail Cancer 2000: Stratégies pour le contrôle du cancer au Canada.

Je voudrais féliciter tous ceux qui ont pris part à la lutte contre le cancer pour atténuer les effets de cette maladie au Canada et rendre un hommage particulier à la Société canadienne du cancer pour ses efforts en ce domaine.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, la TPS fait encore des siennes. En effet, étrange mais vrai, voici le deuxième cas, l'affaire du crédit d'impôt pour les jeunes.

Les jeunes de moins de 19 ans qui gagnent moins de 30 000 \$ ne sont pas admissibles au crédit pour TPS, même s'ils ne sont pas à la charge de leurs parents. Le gouvernement conservateur ne leur concède le crédit que s'ils ont un enfant.

De nos jours, les jeunes de moins de 19 ans qui ne sont pas à la charge de leurs parents peuvent toucher des prestations d'assurance-chômage, recevoir de l'aide sociale, voter. Mais ils n'ont pas droit aux mêmes avantages que les autres en ce qui touche cette taxe dégressive qu'est la TPS. C'est un cas flagrant de discrimination.

Le gouvernement conservateur ne se gêne pas pour ponctionner les maigres salaires des jeunes en prélevant toutes sortes d'impôts, y compris la TPS. Mais il refuse de leur accorder un crédit d'impôt.

Restez à l'écoute, la saga se poursuit. Vient ensuite l'assurance TPS.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, la fondation Candlelighters Childhood Cancer du Canada est un organisme national chapeautant 31 groupes de soutien parental, répartis dans toutes les régions. Ces groupes viennent en aide aux familles qui ont des enfants souffrant du cancer. Ces familles éprouvent des difficultés énormes en raison des problèmes émotifs, psychologiques, financiers et organisationnels qui surgissent lorsqu'un enfant est atteint de cette maladie.

Pour apporter à leur famille le soutien dont elle a besoin lorsque commencent les traitements médicaux, les parents doivent souvent quitter leur emploi ou prendre des congés prolongés. Selon les règlements actuels, les prestations de chômage sont accordées uniquement aux parents diagnostiqués comme étant dans un état de perturbation mentale extrême. On s'est rendu compte qu'une telle politique était insuffisante et potentiellement préjudiciable à la carrière d'un employé.